

**DOSSIER COMMUN DE CANDIDATURE
SECTION INTERNATIONALE POLONAISE**

Année 2018-2019

**DÉPOT DU DOSSIER AU SECRETARIAT DE L'ÉTABLISSEMENT
AU PLUS TARD LE 30 mars 2019**

L'enseignement en sections internationales est dispensé, dans le respect des programmes français, en français et dans la langue de la section. La maîtrise des deux langues est donc nécessaire et un test de maîtrise du français pourra être demandé.

PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

1. Résultats scolaires de l'année en cours.
2. Résultats scolaires des 2 années précédentes
3. Photocopie du livret de famille ou acte de naissance
4. 2 enveloppes timbrées à l'adresse du candidat

Réservé à la commission

Dossier
Résultat des tests

Vœux affectation

Niveau de classe :

Établissement :

Renseignements administratifs

Elève

Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Lieu de naissance :	Nationalité :
Date d'arrivée en France pour les élèves nés à l'étranger :/...../.....	
Adresse actuelle :	
Ville :	Code postal :
Tel domicile :	Tel portable :
Courriel (de l'élève) :@.....	
Nombre de frère et sœurs :	Inscrits dans le 2 nd degré :

Identification responsable légal 1

Nom, prénom : Date de naissance :/...../.....
Nationalité : Père Mère Autre :
Adresse actuelle :
Ville : Code postal :
Tel portable : Tel fixe :
Courriel (obligatoire) :@.....

Identification responsable légal 2

Nom, prénom : Date de naissance :/...../.....
Nationalité : Père Mère Autre :
Adresse actuelle :
Ville : Code postal :
Tel portable : Tel fixe :
Courriel (obligatoire) :@.....

Nom et Prénom des frères et sœurs	Année de naissance	Établissements scolaires fréquentés actuellement
1.
2.
3.
4.

Scolarité antérieure du candidat

Années scolaires	classe	section	Nom et adresse des établissements fréquentés
2014 - 2015			
2015 - 2016			
2016 - 2017			
2017 - 2018			
2018 - 2019			

Pour les élèves FRANÇAIS

Langue(s) parlée(s) à la maison :

L'élève a-t-il effectué des séjours longs à l'étranger ? OUI NON

Pays	Dates	Durée du séjour ou du voyage

Pour les élèves ÉTRANGERS :

Niveau de français de l'élève : Écrit : A2 B1 B2 C1 C2 Oral : A2 B1 B2 C1 C2

Avis circonstancié du professeur de français :

Nom du professeur : Mme, M. :

Date :

Signature :

Les procédures d'admission en sections internationales s'organisent en rapport avec l'arrêté du 20-12-2018 relatif aux sections internationales de lycée qui précise que : « *L'admission des élèves dans une section internationale de lycée est prononcée par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie sur proposition du chef d'établissement au vu d'un dossier de candidature et des résultats à un examen.* »

Date :

...../...../.....

Signature responsable légal 1

Signature responsable légal 2

Dossier à déposer au plus tard le 30 mars 2019 dans l'établissement

Les tests écrits et oraux se déroulent le mercredi 15 mai 2019.

Avis circonstancié du professeur de la langue vivante de la section internationale demandée (classe fréquentée pendant l'année en cours)

Niveau, compétences, progression, motivation, dynamisme...

Nom du professeur : Mme, M. :

Avis réservé

Avis favorable

Avis très favorable

Date :

Signature :

Avis circonstancié du chef d'établissement d'origine :

Nom du chef d'établissement : Mme, M. :

Avis réservé

Avis favorable

Avis très favorable